





Informations de base	
<p>2004/0264(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord CE/Monaco: fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (directive 2003/48/CE)</p> <p>Voir aussi 2016/0109(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.02 Épargne 2.70.01 Fiscalité et impôts directs</p> <p>Zone géographique</p> <p>Monaco</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		GAUZÈS Jean-Paul (PPE-DE)	10/11/2004
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2628	2004-12-07
	Agriculture et pêche		2633	2004-12-21
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Affaires économiques et financières			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
05/11/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0733 	Résumé
23/11/2004	Vote en commission		Résumé
26/11/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0042/2004	
01/12/2004	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
01/12/2004	Débat en plénière		
02/12/2004	Décision du Parlement	T6-0071/2004	Résumé

02/12/2004	Résultat du vote au parlement		
21/12/2004	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/12/2004	Fin de la procédure au Parlement		
30/04/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0264(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2016/0109(NLE)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 094 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/24876

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0042/2004	26/11/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0071/2004 JO C 208 25.08.2005, p. 0018-0037 E	02/12/2004	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2004)0733 	05/11/2004	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Accord CE/Monaco: fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (directive 2003/48/CE)

2004/0264(CNS) - 22/12/2004 - Acte final

OBJECTIF : conclusion d'un accord avec Monaco sur la fiscalité de l'épargne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/347/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté quatre décisions relatives à la conclusion d'accords avec Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint Marin en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. Les accords visent à garantir la fiscalité des revenus de l'épargne par l'adoption de mesures équivalentes à celles qui doivent être appliquées au sein de la Communauté et prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil.

L'accord avec Monaco comprend quatre éléments : retenue et retenue à la source, partage des recettes, fourniture volontaire d'informations et clause de révision.

Accord CE/Monaco: fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (directive 2003/48/CE)

2004/0264(CNS) - 02/12/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jean-Paul GAUZÈS (PPE/DE, FR), le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord.

Accord CE/Monaco: fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (directive 2003/48/CE)

2004/0264(CNS) - 05/11/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : signature et conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et Monaco prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, et approbation ainsi que signature de la Déclaration commune d'intention qui l'accompagne.

ACTES PROPOSÉS : Décisions du Conseil.

CONTENU : par sa décision du 16 octobre 2001, le Conseil a autorisé la Commission à négocier avec la Suisse, les États-Unis d'Amérique, Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin des accords appropriés en vue d'assurer l'adoption par ces pays de mesures équivalentes à celles qui seront appliquées à l'intérieur de la Communauté afin de garantir une imposition effective des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

L'accord avec Monaco, qui comprend quatre éléments - retenue et retenue à la source, partage des recettes, fourniture volontaire d'informations et clause de révision - est maintenant présenté au Conseil pour en permettre la signature et la conclusion. L'accord est accompagné d'une déclaration commune d'intention auxiliaire entre Monaco et la Communauté européenne. Cette Déclaration d'Intention prévoit que les mesures convenues seront mises en œuvre de bonne foi et que les parties s'abstiendront de toute action unilatérale de nature à porter préjudice à cet accord sans motif légitime. Si une différence importante devait être constatée entre le domaine d'application de la directive 2003/48/CE du Conseil et celui de l'accord, ou si l'échange d'informations n'était pas appliqué de manière équitable, les parties contractantes procéderont immédiatement à des consultations afin de veiller à ce que la nature équivalente des mesures prévues par l'accord ou le caractère équitable de l'échange d'informations soit maintenu. Enfin, la Déclaration d'Intention prévoit que la Communauté et Monaco examineront les conditions permettant de renforcer les échanges dans le domaine de certains instruments financiers et des services d'assurances.